

# HONORAIRES DE TRANSACTION

Barème mis à jour le 14/04/2021



Vente • Location • Syndic

Votre agence de proximité  
à Villeurbanne, depuis 1897

[www.delastre-villeurbanne.fr](http://www.delastre-villeurbanne.fr)  
contact@delastre-villeurbanne.fr

04 78 54 25 25

44, place Jules Grandclément  
69100 Villeurbanne



SAS au capital de 172 278 €  
SIRET 957 502 487 00078  
N°TVA intracommunautaire  
FR10957502487  
Code APE 6832A  
Adhèrent de la caisse de garantie GFC  
58, rue Général Ferrié - 38100 Grenoble  
N° carte professionnelle CPI  
6901 2017 000 018 963  
Délivrée par la CCI de Lyon Métropole  
St Etienne Roanne.

Prix de vente	Type de mandat	Honoraires TTC	Prix de vente Net Vendeur	Économie mandat confiance
0 à 20 000 €	Confiance	2 000 €	Prix de vente moins 2 000 €	0 €
	Simple	2 000 €		
20 001 à 100 000 €	Confiance	6 000 €	Prix de vente moins 6 000 €	500 €
	Simple	6 500 €	Prix de vente moins 6 500 €	
100 001 à 150 000 €	Confiance	6.5 %	Prix de vente moins 6.5 % du prix de vente	1 % du prix de vente
	Simple	7.5 %	Prix de vente moins 7.5 % du prix de vente	
150 001 à 200 000 €	Confiance	6 % (minimum 9 750 €)	Prix de vente moins 6 % du prix de vente	1 % du prix de vente
	Simple	7 % (minimum 10 500 €)	Prix de vente moins 7 % du prix de vente	
À partir de 200 001 €	Confiance	5 % (minimum 12 000 €)	Prix de vente moins 5 % du prix de vente	1 % du prix de vente
	Simple	6 % (minimum 14 000 €)	Prix de vente moins 6 % du prix de vente	

## ESTIMATIONS DE BIENS

Pour un appartement	180 € TTC
Pour une maison	360 € TTC

## TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Durée des mandats : 6 mois (sauf accords particuliers).

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires (TTC)
0 à 50 000 €	15 %
De 50 001 € à 100 000 €	10 %
À partir de 100 001 €	8 %

## TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes, et au mandant pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.